



SPECTACLE CINEMA – AUDIOVISUEL : LA MOBILISATION GAGNANT – GAGNANTE !

Plusieurs annonces positives viennent d'être annoncées par la Ministre de la Culture...

Cinq à six cents techniciens et artistes interprètes du spectacle et de l'audiovisuel se sont rassemblés ce jeudi 20 décembre à Paris, Place du Palais Royal, à proximité du ministère de la culture et de la communication où se tenait la réunion plénière du Conseil national des professions du spectacle que présidait Aurélie Filippetti. En outre, des initiatives ont eu lieu en régions comme à Montpellier, Bordeaux, Caen, Marseille, Nantes, Lyon, Toulouse ou encore Rennes.

Plusieurs annonces ont été faites par la ministre de la culture :

- Le texte conventionnel sur le cinéma conclut le 19 janvier 2012 entre l'Association des producteurs indépendants (API) et tous les syndicats de salariés à l'exception de la CFDT sera, comme nous le revendiquons, inscrit à l'ordre du jour de la sous-commission d'extension le 28 janvier prochain. De la sorte, ce texte conventionnel, qui doit être complété par des dispositions pour les artistes interprètes, les figurants et les personnels sous contrat à durée indéterminée (CDI), sera applicable par tous les producteurs. Il s'agit là d'une avancée sociale importante, qui renvoie aux crédits d'impôt au bénéfice des secteurs du cinéma de l'audiovisuel de la postsynchronisation et du doublage, qui vient d'être adoptée par le Parlement ;
- Les cotisations retraites dues au titre des fonds financés par l'Etat depuis mai 2004 pour compléter l'assurance chômage des salariés intermittents qui n'ont toujours pas été à ce jour versées feront l'objet pour un règlement conforme à la loi d'une prochaine réunion avec les ministères concernés ;
- Les congés spectacles, qui font l'objet d'un pré-rapport très critique de la Cour des comptes, feront l'objet d'un examen circonstancié des tutelles concernées étant précisé que ce dossier sera, in fine, traité par le ministère du travail afin de garantir la pérennité du système mutualisé revendiqué par tous les syndicats des secteurs concernés ;
- S'agissant de l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré (les annexes 8 et 10 du règlement général), une mission a été confiée à Gilles Butaud de l'Inspection générale des affaires culturelles sur l'emploi et l'intermittence dans le spectacle.

Pour la Fédération Cgt du Spectacle, ces différentes annonces de la ministre de la culture et de la communication vont dans le bon sens. Elles doivent effectivement être suivies d'effet.

Pour autant, notre Fédération a souligné que nous étions très loin du compte s'agissant des crédits 2013 destinés à la culture. Mais aussi l'audiovisuel public et en particulier de la situation alarmante à France Télévisions.

Elle a réaffirmé avec force qu'il était grand temps de sanctuariser les crédits d'Etat comme s'y était, d'ailleurs, engagé François Hollande lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle.

La Fédération Cgt du Spectacle et ses syndicats ne ménageront pas leurs efforts pour tourner le dos aux mesures d'austérité et pour un véritable changement.

Paris, le 20 décembre 2012

- Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60